



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025

Affaire n° 10-20250130

Création d'emplois permanents

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

3 février 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 24 janvier 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 42
- représentés : 7
- absent : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente janvier à seize heures cinquante-huit minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean Philippe Smith, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Eric Ah-Hot par Jean-Pierre Georger, Allan Amony par Albert Gastrin, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Jean-Yves Félix par Gilles Henriot, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 10-20250130**Création d'emplois permanents**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le rapport n°10-20250130 présenté au Conseil municipal du 30 janvier 2025,

Considérant que dans la continuité de la mise en œuvre de la nouvelle organisation des services soumise pour information au Conseil municipal du 28 novembre 2024 après avis favorable du Comité Social Territorial consulté le 29 octobre 2024 et pour répondre à plusieurs besoins de service, il y a lieu de soumettre au Conseil municipal la création d'emplois permanents selon les modalités décrites dans le tableau ci-après,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 30 janvier 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité

Article 1 D'approuver la création des emplois permanents selon les modalités énoncées ci-après :

Emplois permanents créés	Cadres d'emplois	Nombre d'heures/mois	Nombre d'emplois permanents créés
Chef de projet sport santé	<i>Filière animation</i> Animateurs territoriaux Catégorie B	151H67	1
Chargé de projet	<i>Filière animation</i> Animateurs territoriaux Catégorie B	151H67	1
Aide maternelle	<i>Filière médico-sociale</i> Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles Catégorie C	130H	1

Emplois permanents créés	Cadres d'emplois	Nombre d'heures/mois	Nombre d'emplois permanents créés
Directeur	<i>Filière Sportive</i> Conseillers Territoriaux des Activités Physiques et Sportives Catégorie A <i>Filière administrative</i> Attachés territoriaux Catégorie A	151H67	1
Directeur	<i>Filière administrative</i> Attachés territoriaux Catégorie A <i>Filière Culturelle</i> Bibliothécaires territoriaux Catégorie A	151H67	1
Directeur	<i>Filière administrative</i> Attachés territoriaux Catégorie A	151H67	5
Directeur	<i>Filière administrative</i> Attachés territoriaux Catégorie A <i>Filière technique</i> Ingénieurs Territoriaux Catégorie A <i>Filière technique</i> Ingénieurs en Chef Territoriaux Catégorie A+	151H67	3
Directeur	<i>Filière technique</i> Ingénieurs Territoriaux Catégorie A <i>Filière technique</i> Ingénieurs en Chef Territoriaux Catégorie A+	151H67	3

Emplois permanents créés	Cadres d'emplois	Nombre d'heures/mois	Nombre d'emplois permanents créés
Directeur	<i>Filière technique</i> Ingénieurs Territoriaux <i>Catégorie A</i> <i>Filière technique</i> Ingénieurs en Chef Territoriaux <i>Catégorie A+</i>	151H67	2
Total			18

Article 2 En application des dispositions des articles L332-8 2° et L332-14 du Code général de la fonction publique, ces emplois pourront être pourvus par voie contractuelle,

Article 3 Dans ce cadre, la rémunération du contractuel sera fixée en référence à un indice de la fonction publique correspondant à la grille de rémunération des fonctionnaires assurant des fonctions homologues,

Article 4 Les crédits correspondants à cette dépense seront prévus au chapitre 012 « charges de personnel » de l'exercice budgétaire 2025,

Article 5 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou son adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**